

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de l'Enseignement
et de la Formation Supérieurs

Direction de la Formation Doctorale
et de l'Habilitation Universitaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

المديرية العامة للتعليم والتكوين العالين

مديرية التكوين في الدكتوراه والتأهيل الجامعي

N° 55 / D.G.E.F.S/D.F.D.H.U/2015

Alger le 23 AVR. 2015

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etablissements
d'Enseignement Supérieur

Objet : Délais pour le traitement des dossiers de soutenances de doctorat et d'habilitation.

La Direction de la Formation Doctorale a été destinataire de plusieurs requêtes relatives aux délais inhérents à l'étude des dossiers de soutenance de doctorat ou d'habilitation.

A cet effet, je vous demande d'instruire les services de la post-graduation chargés de cette opération et les organes scientifiques afin que les délais ne dépassent pas trois mois entre la date de dépôt du dossier et la soutenance.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



امضاء: بن تليس عبد الحفيظ
مديرية التكوين في الدكتوراه والتأهيل الجامعي